

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE PLESCOP



**PLAN COMMUNAL DE  
SAUVEGARDE  
PCS**

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13).

Le PCS, qui jusqu'à présent ne s'appliquait qu'aux communes couvertes par un PPRN (plan de prévention des risques naturels), est obligatoire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. (Loi Matras adopté le 21 novembre 2021).

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS constitue le maillon local de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

Le PCS est arrêté par le maire de la commune. **Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune**, de sa propre initiative ou sur demande du préfet.

Afin qu'il reste opérationnel et que l'équipe municipale se l'approprie, il est primordial de faire vivre son PCS. Cela passe par une actualisation régulière et la réalisation d'exercices communaux.

Ce PCS type est réalisé sous forme de fiches, afin de le rendre plus lisible et facile d'utilisation, et est composé de deux grandes parties :

- La **partie informative** qui vous accompagne dans l'anticipation de la situation de crise. Cette partie est composée de :
  - L'introduction générale composée du cadre juridique, des modèles d'arrêtés, etc.
  - La présentation générale de la commune et de ses équipements
  - Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) qui sert à informer et sensibiliser la population aux risques auxquels elle est soumise et aux conseils de comportement à adopter.
- La **partie opérationnelle** qui vous sera utile lors de la gestion de crise. Elle répartit les rôles et associe les outils indispensables en période de crise. Elle est composée :
  - d'un document relatif au Poste de Commandement Communal (PCC),
  - et des documents opérationnels à utiliser en cas d'événement (mains courantes, annuaires, liste des équipements...).

**PLAN COMMUNAL DE  
SAUVEGARDE  
Commune de PLESCOP**

**PARTIE 1 :  
PARTIE INFORMATIVE**

**PARTIE 1 : PARTIE INFORMATIVE**

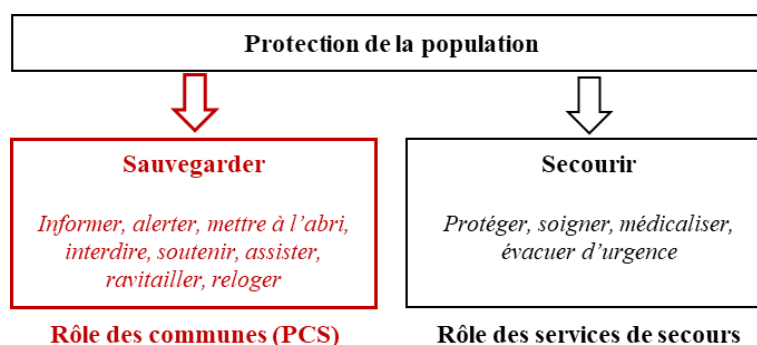
PARTIE 1 : .....	Erreur ! Signet non défini.
PARTIE INFORMATIVE .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>5</b>
OBJECTIFS DU PCS .....	5
<b>LES RISQUES MAJEURS.....</b>	<b>6</b>
<b>DIFFUSION DE L'ALERTE .....</b>	<b>7</b>
LES MOYENS.....	7
<b>LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE.....</b>	<b>9</b>
FICHE N°1 : INONDATIONS.....	10
FICHE N°2 : MOUVEMENT DE TERRAIN .....	14
FICHE N°3 : SISMICITÉ .....	17
FICHE N°4 : FEUX D'ESPACES NATURELS.....	19
FICHE N°5 : RISQUE RADON.....	25
FICHE N°6 : TEMPETE / VENTS VIOLENTS.....	27
FICHE N°7 : CANICULE.....	30
FICHE N°8 : VAGUE DE FROID / NEIGE-VERGLAS .....	34
FICHE N°9 : TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES .....	37
FICHE N°10 : RISQUE SANITAIRE .....	40
FICHE 11 : RISQUE ATTENTAT.....	43
LES NUMEROS D'URGENCE .....	46
Les numéros d'urgence permettent de joindre les secours 24h/24 .....	46
KIT D'URGENCE PERSONNELLE.....	47
AFFICHE : LA CONDUITE A TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS .....	48

Commune de PLESCOP	<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>  <b>INTRODUCTION GENERALE OBJECTIFS DU PCS</b>	FICHE 1-1
-----------------------	---	-----------

Les communes sont exposées à un certain nombre de risques majeurs, prévisibles ou non, et de natures différentes. Ces 20 dernières années, des accidents majeurs ont eu lieu sur le territoire français : la marée noire de 1999 (accident de l'Erika), l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, la canicule de 2003, la tempête Xynthia en 2010, les inondations de 2010 dans le Var, la pandémie de Covid-19 en 2020... Ces exemples mettent en évidence la nécessité pour les communes de se préparer à faire face à de tels événements, en élaborant leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'objectif du PCS est de **mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive** (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens et les services existants pour optimiser la réaction.

**Le PCS est un outil de sauvegarde complémentaire au dispositif de secours ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Les mesures de sauvegarde de la population sont des actes d'assistance ayant lieu dans un environnement ne menaçant pas directement les personnes (information à la population, diffusion de l'alerte, évacuation préventive, ravitaillement, hébergement...). Les mesures de secours sont à l'inverse destinées à sauver des personnes d'un danger imminent (évacuation d'urgence, soins médicaux...) et sont réalisées par des acteurs formés à ce genre d'interventions (sapeurs-pompiers, SAMU...).



Le PCS organise la **mobilisation et la coordination des ressources** (humaines et matérielles) de la commune pour protéger la population et faire face à un événement de sécurité civile et si nécessaire à une situation de crise.

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Un **risque majeur** est la possibilité qu'un évènement, dont les effets peuvent mettre en jeu des vies humaines ou occasionner des dommages importants sur les biens ou l'environnement, survienne. La réalisation d'un risque majeur dépasse les capacités de réaction de la société : c'est une situation de crise.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à un évènement potentiellement dangereux appelé **aléa**
- à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Le risque majeur peut avoir plusieurs origines possibles :

### L'ALÉA

est un phénomène naturel ou technologique d'occurrence et d'intensité données. Pour l'aléa submersion marine, il convient d'étudier et de cartographier les hauteurs de submersion et les vitesses d'écoulements pour une période de retour minimum de 100 ans ou celle de l'évènement observé s'il est plus important (évènement de référence).

### LES ENJEUX

représentent les personnes, biens, activités, moyens, patrimoines, etc, susceptibles d'être affectés par un aléa.

### LE RISQUE MAJEUR

est caractérisé par des pertes probables en vies humaines, en biens et en activités consécutives à la survenance d'un aléa. Il résulte du croisement d'un aléa et de forts enjeux.



Le risque majeur se caractérise par sa **faible fréquence** et sa **forte gravité** vis-à-vis de la population, des biens ou de l'environnement.

- naturelle : inondation, submersion marine, tempête, glissement de terrain, feu de forêt, sécheresse, séisme, canicule, etc.
- technologique : incendie, explosion, émanation de gaz toxique ou radioactif, rupture de barrage, etc.
- sanitaire : pandémie, agents chimiques, etc.

La vulnérabilité liée à ces phénomènes naturels ou technologiques peut être réduite grâce à différentes actions :

- aménagement littoral, des rivières ou des cours d'eaux
- maîtrise de l'urbanisation
- information préventive des populations

**MALGRÉ CELA, LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS.**

Commune de PLESCOP	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  <b>DIFFUSION DE L'ALERTE</b>  <b>LES MOYENS</b>	FICHE 3.2
-----------------------	--	-----------

La commune dispose de différents moyens pour diffuser l'alerte à sa population :

### Le signal d'alerte

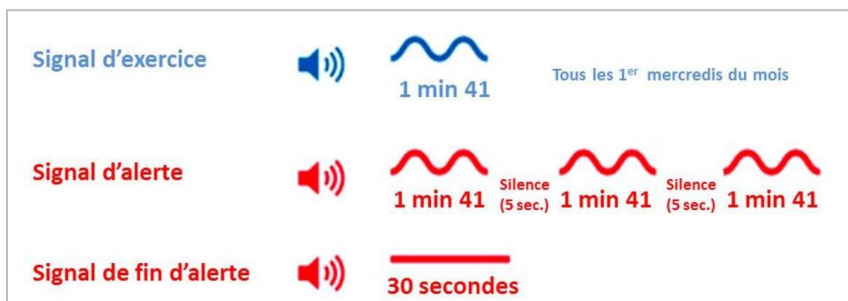
La diffusion de l'alerte et l'information de la population en cas d'évènement de sécurité civile sont une priorité. Lorsque l'évènement est d'ampleur, l'alerte et l'information sont très largement relayées par les médias qui, notamment via internet et le développement des technologies mobiles, touchent très rapidement un large public.

Cette information doit normalement permettre au public d'adopter les bons comportements face à un phénomène les menaçant. Il est donc indispensable que l'alerte ait été bien préparée par les campagnes d'information préventive qui permettent aux habitants de prendre connaissance, pour les risques connus, des consignes de sécurité prévues au DICRIM, particulièrement en cas de plan de prévention des risques. Là « encore, c'est très largement l'action des pouvoirs publics relayés par les médias.

Pour autant, il convient d'envisager que cela puisse ne pas être suffisant, ou que les moyens de communication nationaux soient temporairement indisponibles. Il convient alors de prévoir le recours aux dispositifs locaux.

#### ⇒ une sirène du réseau national d'alerte

Ce signal, qui ne renseigne pas sur la nature du danger, est émis par une sirène au son



modulé, montant et descendant, et comporte **3 séquences de 1 minute et 41 secondes**, séparées par un silence de 5 secondes (arrêté du 23 mars 2007). La population doit alors s'abriter dans un lieu protégé. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

*Le centre de secours de PLESCOP dispose d'une*

*sirène.*

#### ⇒ Les moyens locaux

- Le porte-à-porte
- Le haut-parleur : La commune est dotée d'un haut parleur. Il permet d'informer la population en cas de péril prévisible, éminent et localisé qui ne ferait pas l'objet d'une information des médias, ou que ces derniers ne pourraient relayer.

Deux élus et/ou agents communaux circulent alors à bord du véhicule du directeur du service technique (stationné sur la place de parking dédiée place Marianne) afin de toucher le secteur à risque ou couvrir l'ensemble de la commune s'il en est besoin.

- Les vitrines d'information dans les villages et quartiers (22)
  - Rue Pierre-Marie LE BOURSICAUD,
  - Giratoire de la rue des bruyères

- Kerfuns (2, petit Kerfuns)
  - Bois du Pont
  - Entrée du village de Kerhostin
  - Rue Charles LE QUINTREC (derrière l'école CADOU)
  - Leslégot (entrée de Parc Guerlann)
  - Guergelo (entre les N° 28 et 30)
  - Kervélé (au fond du village, près des boîtes aux lettres)
  - Le Palastre (près des colonnes à verre)
  - Le Grand Moustoir (face au n°39)
  - Le Petit Moustoir (à côté de l'arrêt de bus)
  - Kerzu (à côté du n°26)
  - Rue de Ploeren (giratoire de l'Europe)
  - Le Coëdic (proche du terrain de boules bretonnes)
  - Avenue de la Paix (3) (au niveau du giratoire du Coëdic, à côté de l'arrêt de bus Louise Michel, à proximité du chemin vers Kermaria)
  - Les trois soleils (rue Denis Papin, à côté de l'arrêt de bus)
  - Saint-Hamon (au niveau du parking de la chapelle)
- Les autres systèmes d'information
 

Il ne s'agit pas nécessairement là de supports de communication adaptés à ce type de situation, mais il est tout de même opportun de penser à les utiliser pour une information plus durable de la population :

    - Le site internet de la commune
    - le panneau lumineux du centre-bourg
    - la newsletter
    - la page facebook
    - l'application mobile de Plescop
- Médias, internet et réseaux sociaux (suivre les comptes de la Préfecture du Morbihan et de sa commune)
    - Twitter Préfecture : **@Prefet56**
    - Facebook Préfecture : [www.facebook.com/prefet56/](http://www.facebook.com/prefet56/)
    - Radio : Ecouter en particulier Radio France Bleu



Notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs, naturels et technologiques, tels qu'indiqué dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfet du Morbihan :

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Transport de matière dangereuse
- Radon

Ces risques majeurs sont mis en évidence dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permettant ainsi d'informer la population sur les éventuels risques auxquels elle peut être confrontée et de la sensibiliser aux gestes à adopter.

➤ **Risques naturels :**

FICHE N°1 : INONDATIONS.....	10
FICHE N°2 : MOUVEMENT DE TERRAIN .....	14
FICHE N°3 : SISMICITÉ .....	17
FICHE N°4 : FEUX D'ESPACES NATURELS.....	19
FICHE N°5 : RISQUE RADON.....	25
FICHE N°6 : TEMPETE / VENTS VIOLENTS.....	27
FICHE N°7 : CANICULE.....	30
FICHE N°8 : VAGUE DE FROID / NEIGE-VERGLAS .....	34
FICHE N°9 : TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES .....	37

➤ **Risques technologiques :**

FICHE N°10 : POLLUTION MARITIME.....	Erreur ! Signet non défini.
FICHE N°11 : LE RISQUE INDUSTRIEL .....	Erreur ! Signet non défini.
FICHE N°12 : TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES .....	37
FICHE N°13 : RUPTURE DE BARRAGE .....	Erreur ! Signet non défini.

➤ **Autres risques :**

FICHE N°14 : RISQUE SANITAIRE.....	40
------------------------------------	----

**Vous trouverez, à la fin du DICRIM, le**  
**qui liste le matériel de première nécessité en cas d'urgence ainsi que**  
**Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

## FICHE N°1 : INONDATIONS



zone inondable

### Description du risque

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Une crue correspond, elle, à l'augmentation du débit (mesuré en m<sup>3</sup>/s) d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

Grâce à l'analyse des crues historiques, on procède à une classification des crues : ainsi une crue dite centennale est une crue importante qui, chaque année, a une probabilité de 1/100 de se produire ; une crue décennale a une probabilité de 1/10 de se produire chaque année. Il peut y avoir des crues centennales se produisant à quelques années d'intervalle.

Il existe différents types de crue :

- des **inondations de plaine** ou **crues lentes** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales.
- des **crues torrentielles** : une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement supérieure à 4 mètres par seconde).
- les **crues dues au ruissellement urbain** : elles sont dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés...).

### Conséquences sur les personnes et les biens

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistantes pour des phénomènes rapides. Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

**Attention, dès 30 cm d'eau, une voiture peut être soulevée et emportée.**

L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers, immobiliers, le patrimoine, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, réseaux, etc.) sont aussi importants que les dommages directs.

## LE RISQUE D'INONDATIONS DANS LA COMMUNE

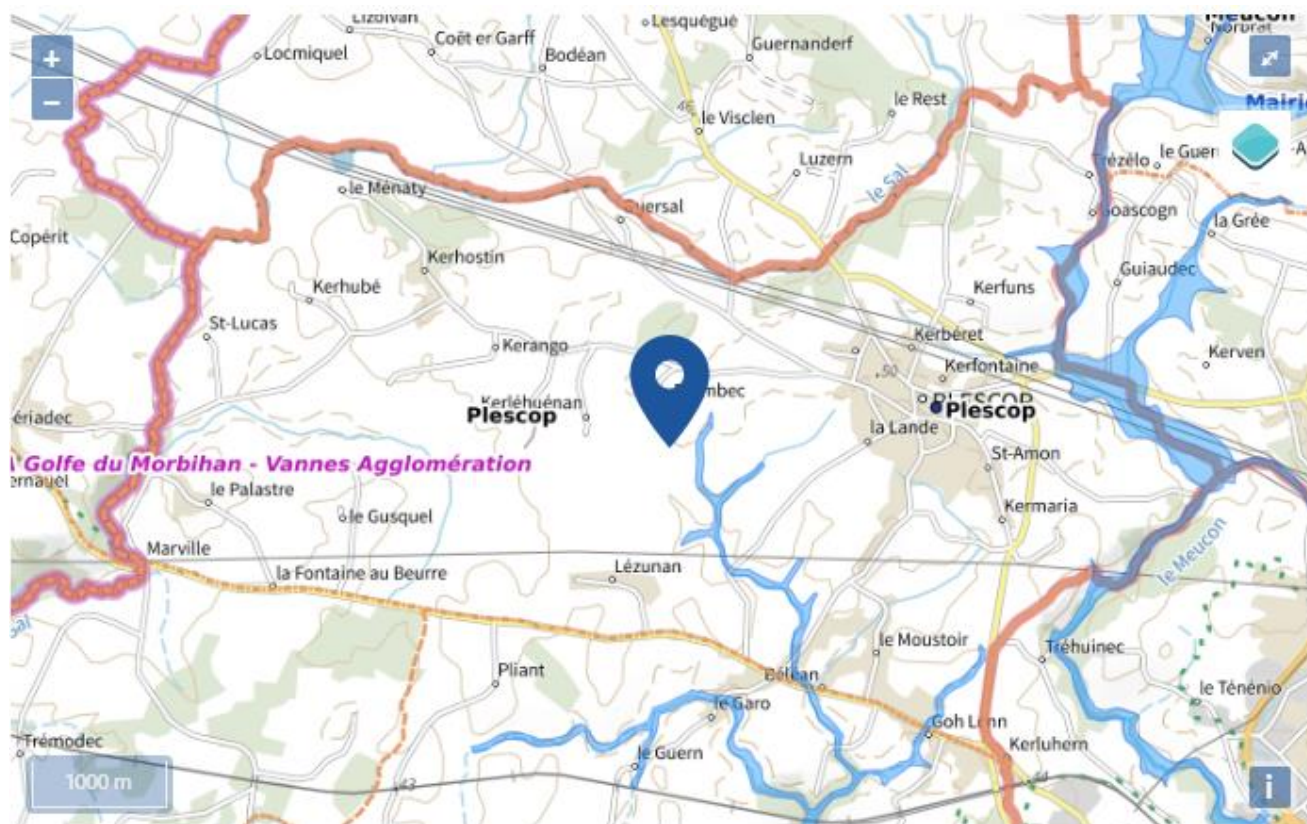
La commune de Plescop se caractérise par un relief globalement plat, traversé de talwegs relativement faibles, plus accentués dans le secteur Sud/Ouest de Moulin l'Evêque, marginalement investis par de l'habitat ou de l'activité.

Sur le territoire, le risque d'inondation serait donc uniquement lié aux crues par débordement de cours d'eau. Le débordement de ces cours d'eau correspond à une crue caractérisée par une montée des eaux relativement lente qui peut être prévue plusieurs heures, voire une ou deux journées à l'avance. A cet effet, pour connaître la carte de vigilance "crues" : <http://www.vigicrues.gouv.fr> ou sur le site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com/> ou sur le répondeur de Météo-France : 05.67.22.95.00.

Les risques pour les personnes sont donc relativement faibles, d'autant que les secteurs listés sont très peu urbanisés.

### *Historique des inondations :*

- une montée des eaux plus rapide s'est produite en 2000 au Moulin l'Evêque (Sud/Ouest). Malgré le relief relativement marqué de ce secteur, cette inondation était surtout liée au dysfonctionnement d'un ouvrage de retenue non entretenu et supprimé depuis.
- Une montée des eaux relativement rapide s'est également produite en 2018, 2022 et 2023 dans le secteur du Moustoir, sur l'avenue de la Paix (entre la rue Simone Veil et le centre commercial des trois soleils).
- **Le secteur du moulin de Brambec et celui de Botlann sont également concernés par le risque de débordement du ruisseau du Meucon.**



Un repère de crue a été installé sur la commune, rue de la Paix, sur la route au niveau du ruisseau du Moustoir.

Cours d'eau	Localisation	Année de la crue	Hauteur d'eau atteinte
Moustoir	Avenue de la Paix	2018- 2023	40 cm

### Mesures prises par la commune et GMVA

*Ex de mesures prises à titre de prévention et de protection :*

- Aménagement des cours d'eau, des bassins versants et des ouvrages de franchissement : curage, couverture végétale, barrages, digues, plages de dépôt, ...
- GMVA a procédé à la renaturation du cours du Moustoir : la re-crédation des méandres originels permet de limiter le débit du cours d'eau et donc, le risque d'inondation terrestre.
- Repérage des zones exposées via des études (AZI, PPRN...)
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation, en imposant, sauf impossibilité technique justifiée, une infiltration des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle
- Développement de mesures compensatoires réduisant les débits d'orage dus à l'urbanisation : chaussées poreuses, bassins tampons, etc.
- Limitation stricte de travaux de calibrage, de rescindement et de protection des berges qui tendent à accélérer l'écoulement pénalisant ainsi les sites en aval,
- Amélioration des aménagements fonciers et agricoles pour éviter tout impact sur le régime des eaux,
- Information de la population
- Fermeture de voirie
- Surveillance et alerte météo

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Consignes générales :** se mettre à l'abri, écouter la radio et respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque inondation :**

- AVANT
- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet ;
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Simuler annuellement ;
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux (album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants) : à la fois pour les protéger et aussi parce qu'ils peuvent entraîner un danger ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz, et les couper en cas d'évacuation ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements ;
- Amarrer les cuves, etc. ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture, 30cm d'eau suffisent à emporter une voiture : ces dix dernières années dans le Sud-Est, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue ;
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

### APRES

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;
- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

### LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



### INFOS UTILES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/inondations>

<https://vigilance.meteofrance.fr>

<https://apic.meteo.fr/>

Radio locale : France Bleu Armorique sur 101.3





## Description du risque

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, pouvant être d'origine naturelle ou anthropique. Plusieurs types de mouvements de terrain peuvent être distingués :

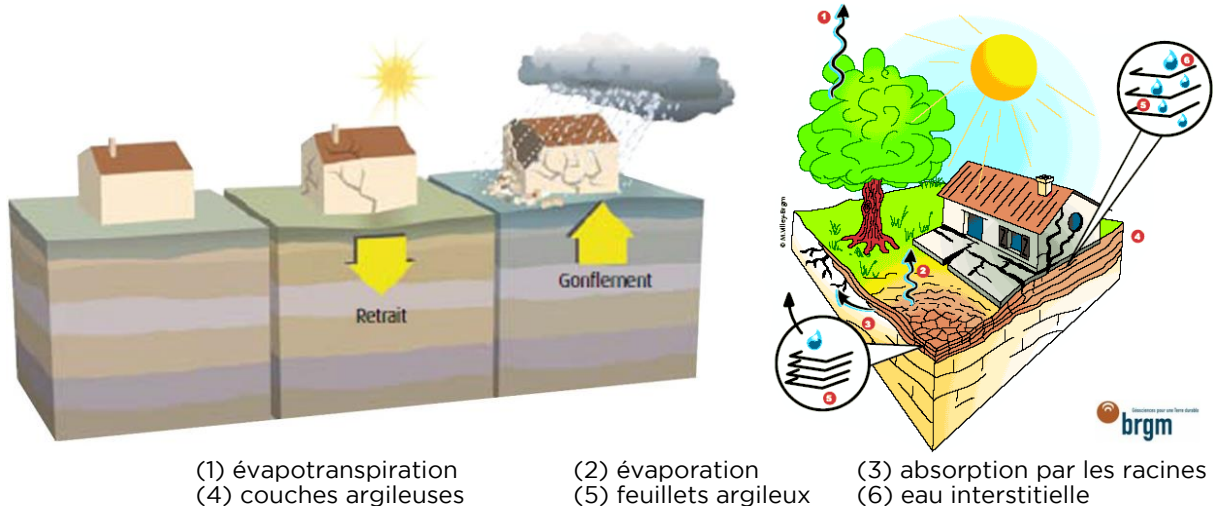
- Les mouvements lents et continus :
  - Les tassements de sols
  - **Le retrait gonflement des argiles**
  - Les glissements de terrain
- Les mouvements rapides et discontinus :
  - Les affaiblissements de sol (effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles)
  - Les écroulements et les chutes de blocs
  - Les coulées boueuses et torrentielles

Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques et l'évolution du niveau de la mer.

### *Qu'est-ce que le retrait gonflement des argiles ?*

Les minéraux argileux se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent lorsqu'ils sont à nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »). Les causes sont principalement les sécheresses, fortes pluies et fluctuations du niveau des nappes d'eau souterraines.

*Légende du dessin :*



## Conséquences sur les personnes et les biens

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens et au patrimoine sont considérables et souvent irréversibles.

Les effets du retrait gonflement des sols argileux à l'occasion des sécheresses sont énormes sur le plan économique ; ces dommages représentent le 2<sup>ème</sup> poste des demandes d'indemnisation au titre du régime des catastrophes naturelles. Les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, chutes de blocs, coulées boueuses), par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Ces mouvements de terrain ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), les réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications, allant de la dégradation à la ruine totale ; ils peuvent entraîner des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration...

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

## LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Le relief de la commune de Plescop l'expose peu au risque de mouvements rapides de terrain qui ne serait pas le fait de l'homme, à l'exception de coulées de boues le 25 décembre 1999. Cet événement reste toutefois marginal dans la mesure où la commune a depuis mis en place un dispositif de gestion de ses eaux pluviales sur la partie urbanisée. Il reste que les écoulements de boues restent possibles en milieu rural, là où le relief est plus affirmé, et notamment dans les champs dépourvus de dispositifs de retenues (talus, etc.).

La commune de Plescop a connu des mouvements lents prenant la forme de retraits perceptibles lors de période de fortes chaleurs, sans que cela ne dépasse des fissurations marginales sur quelques habitations, son territoire étant majoritairement compris dans un secteur d'altérites de roches granitiques.

## Mesures prises par la commune

- maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation
- information préventive des populations

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Consignes générales :** se mettre à l'abri, écouter la radio et respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque de mouvement de terrain :**

### EN CAS D'ÉBOULEMENT, DE CHUTES DE PIERRE OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN

#### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

#### PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ;
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

#### APRES

- Informer les autorités.

### EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

#### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

#### PENDANT

**A l'intérieur :**

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

**A l'extérieur :**

- S'éloigner de la zone dangereuse ;
- Respecter les consignes des autorités ;
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

#### APRES

- Informer les autorités.

**Pour le retrait-gonflement des argiles, la population doit :**

- avant la construction de sa maison, se renseigner sur la présence d'argile dans les sols et se référer aux recommandations des guides édités par le ministère de la Transition écologique et solidaire
- se renseigner, en mairie, de l'existence d'un PPRS (plan de prévention du risque sécheresse). Le cas échéant, identifiez les mesures applicables à sa propriété et/ou son habitation
- détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. Et en informez les autorités

### LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



### INFOS UTILES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>

Radio locale : France Bleu  
Armorique sur **101.3**





### Description du risque

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer (ou hypocentre) : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- Son épicentre : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- Sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. L'échelle de magnitude la plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- Son intensité : elle traduit la sévérité de la secousse du sol en fonction des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure par des instruments ; l'intensité est évaluée à partir de la perception du séisme par la population et des effets du séisme à la surface terrestre (effets sur les objets, dégâts aux constructions...), et peut être placée sur l'échelle MSK qui comporte 12 degrés.

### Conséquences sur les personnes et les biens

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments mais peut également provoquer des phénomènes induits importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches ou des tsunamis...

### LES RISQUES DE SÉISME DANS LA COMMUNE

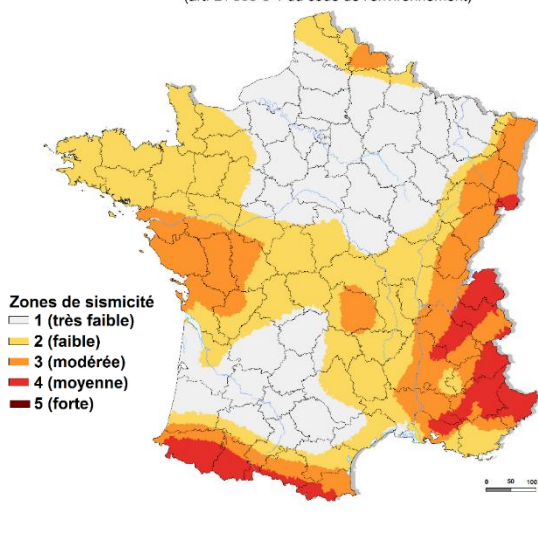
Le zonage sismique en France est défini en 5 zones d'aléa :

- Zone 1 : sismicité très faible
- Zone 2 : sismicité faible
- Zone 3 : sismicité modérée
- Zone 4 : sismicité moyenne
- Zone 5 : sismicité forte

Au même titre que l'ensemble des communes de la région Bretagne, PLESCOP est en zone d'aléa faible.



**Zonage sismique de la France**  
en vigueur depuis le 1er mai 2011  
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Consignes générales :** se mettre à l'abri, écouter la radio, respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque sismique :**

### AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire ;
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

### PENDANT

**A l'intérieur :**

- se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ;
- s'éloigner des fenêtres ;
- si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment et éloignez-vous ;

**A l'extérieur :**

- ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...) ;

**En voiture :**

- s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

### APRES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

### LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



### INFOS UTILES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/seismes>

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

Radio locale : France Bleu Armorique sur 101.3

## FICHE N°4 : FEUX D'ESPACES NATURELS



### Description du risque

Le feu d'espace naturel est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...). Le terme « feu d'espace naturel » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Un feu d'espace naturel peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe. On distingue trois types de feu. Ils peuvent se produire simultanément sur une même zone :

- **Les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse de propagation est faible. Ils peuvent également couvrir en profondeur, ce qui rend plus difficile leur extinction complète ;
- **Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils affectent la garrigue ou les landes. Leur propagation peut être rapide lorsqu'ils se développent librement et que les conditions de vent ou de relief y sont favorables (feux de pente) ;
- **Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...),
- **un apport d'oxygène** : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie,
- **une source de mise à feu** (flamme, étincelle, foudre, brandon...) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance.



Les conditions climatiques, température et humidité de l'air, vitesse du vent, ensoleillement, historique des précipitations, teneur en eau des sols, influencent fortement la capacité d'inflammation et la propagation du feu. Ainsi, une température élevée, un vent violent et un déficit hydrique de la végétation sont très favorables à l'éclosion et la propagation de l'incendie. Enfin, la topographie (pente, orientation...) peut encore accentuer les choses. Il faut également noter que la foudre est à l'origine de 4 % à 7 % des départs de feux.

### Conséquences sur les personnes et les biens

Les feux d'espaces naturels sont très coûteux en termes d'impact humain, économique, matériel et environnemental. Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs-pompiers et plus rarement la population. La destruction d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication, induit généralement un coût important et des pertes d'exploitation.

L'impact environnemental d'un feu est également considérable en termes de biodiversité (faune et flore habituelles des zones boisées) et a des répercussions en termes de pollution de l'air. Aux conséquences immédiates viennent s'ajouter des conséquences à plus long terme, notamment concernant la reconstitution des biotopes, la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

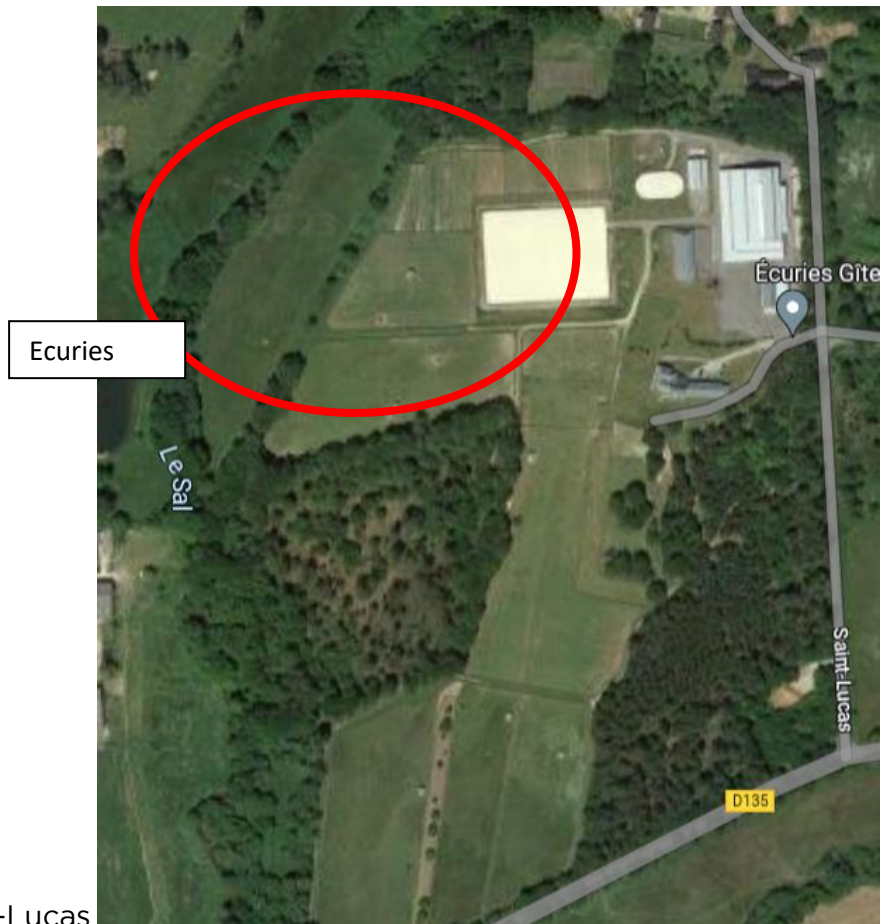
## LE RISQUE DE FEUX D'ESPACES NATURELS DANS LA COMMUNE

Le risque de feu d'espace naturel dans le Morbihan est classé « niveau 4 » sur une échelle de 1 (pas ou peu de risque) à 5 (risque extrême) au niveau national. Le Morbihan n'est pas inclus dans les départements et régions à risque mentionnés à l'article L321-6 du code forestier.

Les périodes les plus à risque sont :

- **de mars à octobre** (pics en avril avant la floraison et en juillet et août),
- en **septembre** (temps doux et sec).

*Plescop se caractérise par une faible couverture forestière, en raison d'un habitat relativement dense à l'Est et une forte activité agricole à l'Ouest et au Nord. Des secteurs forestiers significatifs sont identifiés au Nord/Nord Ouest mais ils ne sont globalement pas contigus de l'habitat, à l'exception des bois de St Lucas et de Trézélo, qui s'avèrent relativement proches d'activité agricole associées à de l'habitat. Un espace à risque est également identifié au Ménessal (route de Grand Champ) car il s'agit d'un petit bois traversé par un sentier piétonnier très fréquenté. Il est toutefois très bien desservi et éloigné de l'habitat.*



Bois de Saint-Lucas

Bois de Ménéssal





Bois de Kérizouët



Bois de Kerfuns



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

La prévention passe par :

- La résorption des causes de feux : sensibilisation, information sur les comportements à risques, gestion des interfaces habitat / forêt
- La surveillance des massifs forestiers : détecter le plus tôt possible les départs de feu (un feu peut devenir incontrôlable en 10 minutes)
- Le débroussaillage par les propriétaires de terrains situés en zones sensibles

**Consignes générales :** se mettre à l'abri, écouter la radio et respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque de feux de forêts :**

#### AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers,
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès),
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

#### PENDANT

**Si vous êtes témoin d'un départ de feu :**

- Informer les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Attaquer le feu, si possible,
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Respirer à travers un linge humide

**A pied, rechercher un écran** (rocher, mur...),

**Si vous êtes en voiture :**

- Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme,
- Gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares (pour être facilement repéré).

**Une maison bien protégée est le meilleur abri :**

- Ouvrir le portail de son terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers,
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- Occulter les aérations avec des linges humides,
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après,
- Se tenir informé de la propagation du feu,
- Se préparer à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence)

**Si le feu de forêt est proche de votre habitation :**

- N'évacuer que sur ordre des autorités,
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment,
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers,
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres,
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après),
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...),
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes)

enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

### APRES

- Sortir protégé,
- Eteindre les foyers résiduels,
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles, dans les aérations).

### LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



### INFOS UTILES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/feux-de-foret>

Radio locale : France Bleu Armorique sur **101.3**

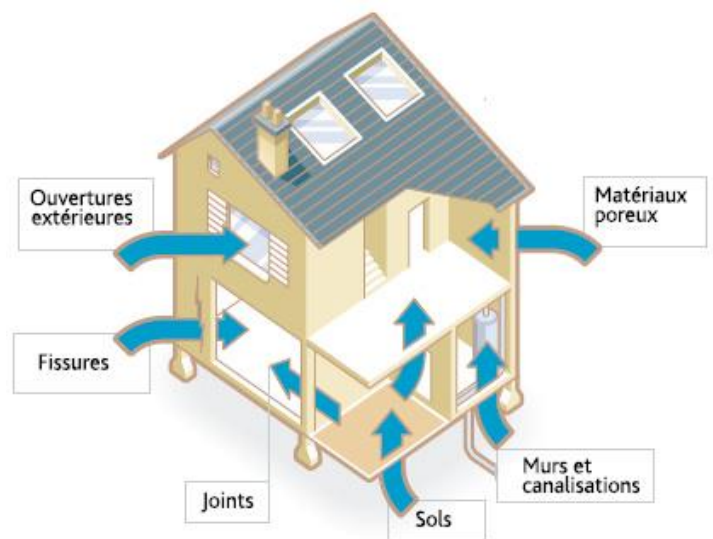


### Description du risque

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. C'est pourquoi des niveaux élevés en radon sont mesurés dans certaines régions françaises (Bretagne, Limousin, Massif central, Vosges, Alpes, Pyrénées, Corse...).

Depuis le sous-sol, le radon peut pénétrer dans les bâtiments et s'y accumuler. Le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>. Néanmoins, il existe une grande variabilité de niveau de radon d'un habitat à l'autre, même s'ils sont situés à proximité, en fonction notamment des caractéristiques techniques du bâtiment.

*Institut de  
Radioprotection et de Sécurité Nucléaire  
(IRSN)*



### Conséquences sur les personnes et les biens

Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments. Il a été reconnu cancérigène pulmonaire certain pour l'homme depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS). En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

La peau est suffisamment épaisse pour ne pas être affectée, mais ce n'est pas le cas des tissus mous, des bronches et des poumons. Les produits de désintégration du radon s'accumulent dans le tissu pulmonaire et l'irradient. Des décennies peuvent s'écouler entre l'irradiation et l'apparition d'un cancer. Le risque du cancer du poumon augmente avec le nombre d'atomes de radon présents dans l'air d'un espace clos et avec la durée pendant laquelle on respire cet air.

Le nombre annuel de décès par cancer du poumon dû à l'exposition domestique au radon est estimé à environ 3 000 en France. Cela correspond à environ 10% des cancers du poumon. Cela représente entre 5% et 12% des décès par cancer du poumon en France, le risque étant fortement aggravé pour les fumeurs. En effet, les fumeurs exposés au radon encourent un risque majoré car les substances cancérigènes contenues dans la fumée du tabac et les rayonnements alpha émis par le radon renforcent mutuellement leurs effets nocifs.

## LE RISQUE SANITAIRE DANS LA COMMUNE

Les communes exposées au risque radon sont classées en trois zones (article R1333-29 du Code de la santé publique) du risque le plus faible (zone 1) au plus élevé (zone 3). La majorité des communes de la région Bretagne sont en zone 3.

La commune de PLESCOP est située en zone 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

La commune de PLESCOP, pour tenir compte de ce classement, réalise régulièrement des diagnostics radon dans les établissements scolaires publics et le multi-accueil.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Consignes spécifiques au risque radon :

### AVANT

- **Dépister.**  
Le dépistage repose sur une série de mesures qui doit refléter l'exposition moyenne des habitants. Il faut pour cela installer un dosimètre, dans une ou plusieurs pièces de vie, pendant au moins deux mois et durant la période de chauffage. Ce sont les conditions à remplir pour obtenir rapidement des données fiables. L'activité du radon est en effet très variable au cours d'une journée et en fonction des saisons.

### PENDANT

- **Réduire son exposition** au radon.
  - en améliorant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment pour limiter l'entrée du radon ;
  - en améliorant la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon ;
  - en améliorant le système de chauffage si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment.

### APRES

- Réaliser de nouvelles mesures pour **contrôler**.

### INFOS UTILES

[Radon | Géorisques  
\(georisques.gouv.fr\)](https://www.georisques.gouv.fr)

[https://www.irsn.fr/FR/connaissances/  
Environnement/expertises-  
radioactivite-naturelle/radon](https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon)

## FICHE N°6 : TEMPÊTE / VENTS VIOLENTS



Tempête

### Description du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou d'une dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes. De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89km/h soit 48 nœuds.

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver, progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2000 km.

Une tempête se manifeste par :

- **des vents** qui tournent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire ;
- **des pluies potentiellement importantes** qui peuvent entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées de boue ;
- **des vagues** qui dépendent de la vitesse du vent et de la durée de son action ;
- **des modifications du niveau normal de la marée** et de l'écoulement des eaux dans les estuaires.

### Conséquences sur les personnes et les biens

Les conséquences humaines liées au phénomène météorologique peuvent aller de la simple blessure au décès. La tempête expose tous les habitants d'une population aux mêmes risques. De plus, la puissance de l'évènement peut porter atteinte aux infrastructures et peut engendrer des perturbations importantes sur la commune, notamment dues à des chutes d'arbres.

D'une façon générale, les effets cumulés du vent, de la pluie, des vagues et de l'étendue de l'évènement engendrent des conséquences fréquemment importantes, tant pour l'homme que pour ses activités ou son environnement.

### LE RISQUE DE TEMPÊTE DANS LA COMMUNE

Toutes les communes du Morbihan sont exposées au risque tempête. Cet évènement climatique est une spécificité de notre région et la population en maîtrise les menaces dans ses comportements et dans l'investissement de l'espace. Il est important de rappeler à la population d'être vigilante lorsqu'une tempête est prévue.

Des signaux forts doivent aussi régulièrement être adressés aux populations temporaires et de passage.

Chaque année, la commune doit faire face à des tempêtes de différentes ampleurs.

Plusieurs évènements remarquables ont déjà touché la commune :

*Si les alertes météo permettent globalement de prévenir les risques de mobilité des équipements non fixés ou non rangés, les risques de chutes d'arbres, en particulier, peuvent être significatifs en partie urbanisée ou à proximité des voies. Cela a notamment été le cas en 1987 et surtout en 1999.*

## Mesures prises par la commune

- Information préventive des populations
- Mise en place d'une astreinte technique



## VIGILANCE DES PHENOMENES METEOROLOGIQUES



La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger. Elle est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures. **Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.** Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

■ Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

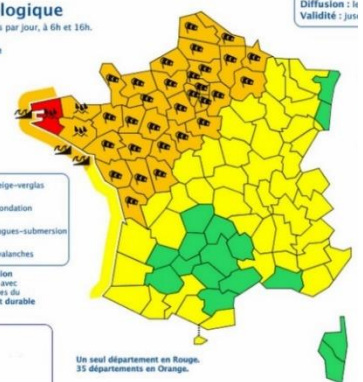
■ Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.

■ Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : 6h  
Validité : jour

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

	<b>Pas de vigilance particulière</b>	
	<b>Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux</b>	
	<p style="text-align: center;"><b>Vigilance accrue – phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des services opérationnels par le préfet pour prise de mesures préventives et conservatoires et préparation d'un dispositif opérationnel ;</li> <li>- Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir.</li> </ul>	
	<p style="text-align: center;"><b>Vigilance absolue – Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des mesures prises ;</li> <li>- Information et recommandations à la population sur le comportement à tenir.</li> </ul> <p><b>Le dispositif de gestion de crise est activé à l'échelon national, zonal, départemental et communal.</b></p>	

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Consignes générales :** se mettre à l'abri, écouter la radio et respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque de tempête :**

### AVANT

- S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes.
- S'informer des coefficients et heures de marées, de la vitesse/direction du vent.
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être endommagés.
- Prendre contact avec ses voisins et s'organiser.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Si vous êtes situés en zone d'aléa « submersion marine », prenez vos précautions face à de possibles inondations.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable et de nourriture.

### PENDANT

- Rester chez soi en fermant portes et fenêtres.
- Surveiller la montée des eaux.
- Limiter ses déplacements.
- Limiter sa vitesse sur route en particulier si l'on conduit un véhicule sensible au vent.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Ne pas se promener en forêt.
- En ville, être vigilant aux chutes d'objets divers.
- Ne pas intervenir sur les toitures.
- Écoutez les stations de radio locales (France Bleu Armorique : 101.3, Alouette : 96.7).

### APRES

- Respecter les consignes.
- Informer les autorités de tous dangers.
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.
- S'assurer qu'aucun objet menaçant n'est susceptible de tomber.
- Couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne toucher en aucun cas les fils électriques tombés au sol.

### LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



### INFOS UTILES

<https://vigilance.meteofrance.fr>

Radio locale : France Bleu  
Armorique sur **101.3**

## FICHE N°7 : CANICULE



Canicule

### Description du risque

La canicule se définit comme un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres :

- **la chaleur** : fortes chaleurs en journée **et** température qui ne descend pas (ou peu) la nuit.
- **la durée** : plusieurs jours

En France, la période des fortes chaleurs s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. En dehors de cette période, les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube.

En France, deux épisodes de chaleur inhabituels peuvent être soulignés :

- **été 2003** : Canicule exceptionnelle (chaleur extrême) qui a entraîné une surmortalité estimée à près de 15 000 décès. Suite à cela, une adaptation du dispositif national de prévention et de soins a été mise en œuvre à travers le Plan National Canicule (PNC).
- en **2006**, le pays a connu une autre vague de chaleur importante.
- En 2022, le pays a également connu une vague de chaleur importante.

### Conséquences sur les personnes et les biens

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications. Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie. **Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.**

- **Lorsque l'on est âgé**, on risque principalement le **coup de chaleur** (hyperthermie - température supérieure à 40°C avec altération de la conscience).
- En ce qui concerne **l'enfant et l'adulte**, le risque principal est la **déshydratation**.
- Chez les **travailleurs manuels**, le risque de **déshydratation** est également important.

Les personnes les plus à risque sont donc :

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans ;
- les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.

D'autres personnes sont également susceptibles d'être plus à risque en période de canicule :

- les personnes confinées au lit ou au fauteuil ;
- les personnes souffrant de troubles mentaux, de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou de pertes d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne ;
- les personnes ayant une méconnaissance du danger ;



- les personnes sous traitement médicamenteux au long cours ou prenant certains médicaments pouvant interférer avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur ;
- les personnes souffrant de maladies chroniques ou de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur ;
- les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger.

## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE :

- Le CCAS tient un registre listant les personnes vulnérables au regard du risque « Canicule »



## PLAN NATIONAL CANICULE



Le Plan National Canicule (PNC) a pour objectifs d'anticiper l'arrivée des vagues de chaleur, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci et d'adapter les mesures de prévention et de réduction des expositions à la chaleur particulièrement à destination des populations vulnérables à la chaleur.

La vigilance est accessible sur le site internet de Météo France :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Des bulletins de suivi y sont également accessibles. Ils explicitent les situations orange ou rouge (pas de bulletin pour les situations signalées vert ou jaune), et précisent l'évolution du phénomène (localisation, intensité,...), les conséquences possibles et les conseils de comportement.

Il est nécessaire de se référer au document du Plan National Canicule de l'année en cours (mis à jour annuellement) concernant les instructions interministérielles, téléchargeable sur le site du Ministère des solidarités et de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>), pour connaître l'ensemble des mesures à mettre en œuvre de façon précise.

### Niveau 1 : Veille saisonnière

Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 31 août de chaque année.

Pas de vigilance particulière ni de risque particulier.

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

### Niveau 2 : Avertissement chaleur

Des phénomènes occasionnels et localement dangereux et/ou isolés mais habituels pour la région ou la saison sont prévus.

Attention particulière (Vigilance) aux personnes pratiquant des activités sensibles au risque canicule.

### Niveau 3 : Alerte canicule

Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus : Vigilance forte.

### Niveau 4 : Mobilisation maximale

Des phénomènes météorologiques dangereux, intenses et exceptionnels sont prévus.  
Une vigilance absolue s'impose.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Consignes générales :** écouter la radio et respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque canicule :**

#### AVANT

- S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes.
- Si vous connaissez des personnes vulnérables, n'hésitez pas à les signaler à la mairie.
- Prévoir des climatiseurs, bouteilles d'eau, etc.

#### PENDANT

- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique.
- Rester en contact avec vos voisins, notamment si ce sont des personnes vulnérables.
- Boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif.
- Se rafraichir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un médecin ou le centre 15.

#### APRES

- Si vous ressentez de l'inconfort après la vague de chaleur, n'hésitez pas à appeler un médecin ou le centre 15.

#### INFOS UTILES

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

<https://vigilance.meteofrance.fr>

Radio locale/nationale, télévision...





## ATTENTION CANICULE




### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule



## VAGUE DE CHALEUR

### Se rafraîchir en toute sécurité en période de COVID



**Ventilation mécanique (VMC)**

- ✓ Utiliser des filtres avec une bonne performance et bien les entretenir (exemple : filtres HEPA)
- ✓ Nettoyer et entretenir l'installation régulièrement
- ✓ Arrêter ou réduire le mode recyclage de l'air



**Ventilateur**

- ✓ A domicile, en l'absence de malade
- ✓ Seul dans une pièce en dehors du domicile
- ✗ Dans les espaces clos collectifs même en l'absence de malades



**Brumisateurs**

- ✓ Brumisateurs utilisés seuls
- ✓ Brumisateurs + ventilateurs dans les espaces semi-clos ou ouverts en l'absence de flux d'air orienté vers des personnes
- ✓ Brumisateurs + ventilateurs dans les espaces clos si une seule personne présente dans la pièce



**Climatisation individuelle ou collective**

- ✓ Nettoyer et entretenir régulièrement les installations
- ✓ Utiliser des filtres ayant une bonne performance sanitaire (ex : HEPA) et correctement entretenus

Pour plus d'informations :  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

## FICHE N°8 : VAGUE DE FROID / NEIGE-VERGLAS



### Description du risque

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux tels qu'un épisode neigeux exceptionnel.

La quantité dite « exceptionnelle » de neige accumulée au sol suite à un épisode neigeux sera perçue de façon différente d'une région à l'autre en fonction de la densité de la population et des conséquences potentielles locales mais aussi en fonction de son habitude à recevoir la neige. Les agglomérations de plaine ne sont généralement pas organisées pour vivre avec de la neige. Selon la nature de la neige précipitée (sèche, humide ou mouillée), les conséquences d'un épisode neigeux sont différentes, en favorisant la formation de congères ou le risque de verglas.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent en général en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes de grand froid peuvent être ressentis de novembre à mars.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- ✓ L'écart aux températures moyennes régionales
- ✓ Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique
- ✓ La persistance d'un épisode de froid
- ✓ La présence de vent amplifiant les températures ressenties.

Historique des vagues de froid en France :

- ✓ **Février 1956** : il s'agit de la vague de froid la plus forte et la plus longue : environ 150 morts.
- ✓ **Janvier 1985** : cette vague de froid fut plus courte que celle de février 1956 mais avec une intensité presque égale : 150 morts en France et environ 9000 sur toute l'Europe.
- ✓ **Janvier 1963** : même si l'intensité de cette vague de froid est moins importante que celle de 1956 et de 1985, elle fut très longue (presque un mois). L'hiver 1962-1963 sera d'ailleurs l'hiver le plus froid avec une anomalie de  $-4,7^{\circ}\text{C}$ .
- ✓ **Janvier 1987** : cette vague de froid a été marquée par de nombreux épisodes neigeux.

## Conséquences sur les personnes et les biens

Chaque année, le froid est à l'origine de nombreuses pathologies :

- ✓ Les maladies liées directement au froid telles que les gelures au niveau des extrémités des membres ou l'hypothermie, responsables de lésions graves, voire mortelles ;
- ✓ L'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires) ;
- ✓ Des effets indirects comme le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Les personnes les plus à risque sont :

- ✓ **Les personnes âgées** : Les personnes âgées présentant des troubles cardiaques, une insuffisance respiratoire, une difficulté à faire face aux activités de la vie quotidienne ou souffrante de maladie d'Alzheimer sont encore plus à risque.
- ✓ **Les nouveau-nés et les nourrissons**
- ✓ **Les personnes souffrant de certaines maladies** : insuffisance cardiaque, angine de poitrine, insuffisance respiratoire, asthme, diabète, troubles neurologiques.
- ✓ Enfin, **les personnes à mobilité réduite, les sans-abris**, les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger et les travailleurs exposés au froid par nature.

Un épisode neigeux exceptionnel ou la formation de verglas peut conduire à l'interruption de la circulation (axes routiers fermés) et des transports (scolaires notamment), et engendrer des problèmes d'organisation de la vie quotidienne, d'isolement de hameaux et de ruptures d'approvisionnement de certaines entreprises.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Comme pour les autres phénomènes météorologiques, des bulletins de suivi peuvent être mis en ligne par Météo France. Les bulletins de suivi « **vigilance neige - verglas** » explicitent les situations orange ou rouge (pas de bulletin pour les situations signalées vert ou jaune). Ils précisent l'évolution du phénomène (localisation, intensité...), les conséquences possibles et les conseils de comportement.

Les bulletins de suivi sont accessibles sur le site [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com).

**Consignes générales** : se mettre à l'abri, écouter la radio et respecter les consignes.

#### Consignes spécifiques au risque de vague de froid :

##### AVANT

- S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes.
- Si vous connaissez des personnes vulnérables, n'hésitez pas à les signaler à la mairie.
- S'assurer que ses ressources énergétiques sont suffisantes et vérifier l'état général de son installation de chauffage.

##### PENDANT

- Rester chez soi, éviter les déplacements.
- Rester en contact avec vos voisins, notamment si ce sont des personnes vulnérables.
- En cas de neige ou de verglas, ne pas essayer de se déplacer.
- En cas de déplacement, mettre des couvertures dans son véhicule.

##### APRES

- Rester attentif aux chaussées encore glissantes.

## À NE PAS FAIRE :



- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.



- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.



- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.



- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.



- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.

## À FAIRE :



- Nourrissez-vous convenablement.



- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.



- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.



## SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR



- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.



- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.



- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.

### INFOS UTILES

<https://www.gouvernement.fr/risques/grand-froid>

<https://vigilance.meteofrance.fr>

Radio locale/nationale, télévision...

## FICHE N°9 : TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Transport de  
matières  
dangereuses

### Description du risque

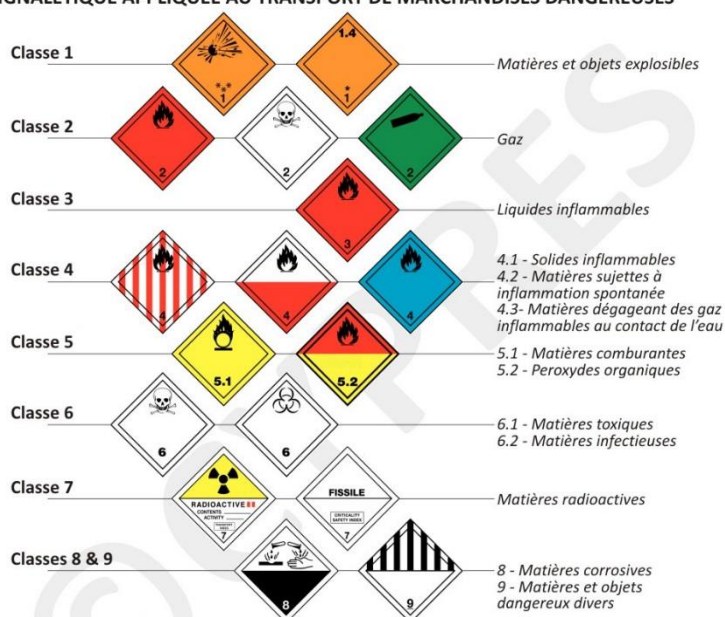
Le risque transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

Il est à noter que le risque lié aux canalisations est un risque fixe (à rapprocher des risques liés aux installations classées) alors que celui lié aux transports modaux (routiers, ferroviaires et fluviaux) est un risque mobile par nature et couvert par un régime réglementaire totalement différent.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** qui peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;
- **un incendie** : compte-tenu du fait que 70% des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou des carburants, ce type d'accident est le plus probable. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;
- **un dégagement de nuage toxique** qui, en se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

### SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



### MARQUES



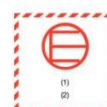
Matières transportées à chaud



Dangereux pour l'environnement



Quantités limitées



Quantités exceptées

© CYPRES



Le transport de matières dangereuses est régi par des réglementations, qui prévoient une classification des matières. Pour le transport par voie terrestre, elles sont divisées en 9 classes.

### Conséquences sur les personnes et les biens

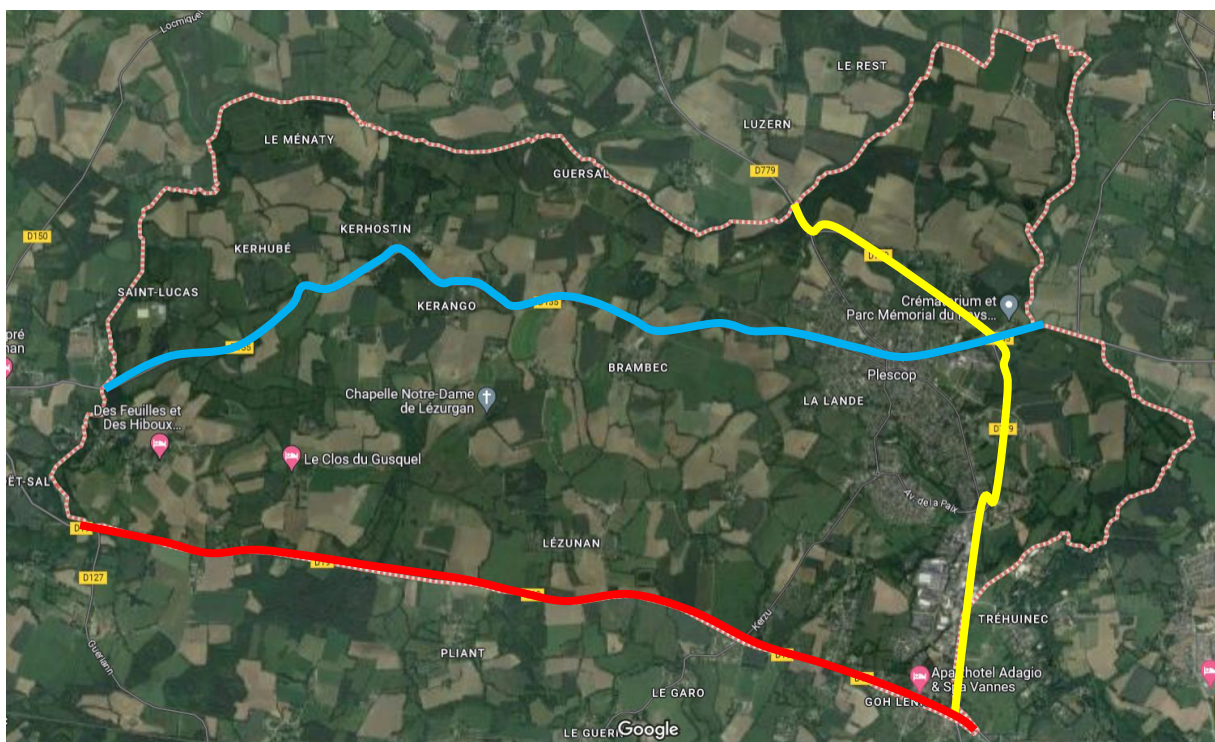
- **un risque pour la santé** par contact cutané ou par ingestion. Ce risque peut se manifester en cas de fuite (d'où l'importance de ne jamais manipuler les produits suite à un accident).

- **une pollution des sols ou une pollution aquatique** : peut survenir suite à une fuite du chargement.

Hormis dans les cas très rares, les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées.

### LE RISQUE TMD DANS LA COMMUNE

Les risques les plus forts se situent sur les axes de la RD 779, RD 135 et la RD 19



### Mesures prises par la commune

- Vérification des règles strictes de circulation (vitesse, stationnement...) via le service de Police municipal

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Consignes générales :** se mettre à l'abri, écouter la radio et respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque TMD :**

### AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées

### PENDANT

**Si l'on est témoin d'un accident TMD :**

- **S'éloigner** de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soi-même.
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.
- **S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie.**

**En cas de fuite de produit :**

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

### APRES

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

### LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



### INFOS UTILES

<https://www.morbihan.gouv.fr/content/download/49048/351946/file/2020%20-%20DDRM%2056%20-%20version%20interactive%201%C3%A9g%C3%A8re.pdf>

Radio locale : France Bleu Armorique sur **101.3**

## FICHE N°10 : RISQUE SANITAIRE



Risque sanitaire

### Description du risque

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Ce risque est considéré comme tel dès lors que l'homme, à la suite de l'exposition à une source de pollution, subit des effets néfastes sur sa santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du polluant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme à ce polluant. Les polluants (ou dangers) peuvent être de types biologiques (virus, bactéries...), chimiques (métaux lourds, hydrocarbures, composés chimiques organiques...) ou physiques (rayonnements radioactifs, électromagnétiques,...).

En matière de risque majeur, le « risque sanitaire » est plus entendu au sens de **pandémie**. Une pandémie désigne l'augmentation rapide de l'incidence d'une maladie contagieuse à un moment donné sur une large zone géographique (part importante de la population touchée). En pratique, ce terme est très souvent utilisé à propos d'une maladie infectieuse contagieuse. L'étendue d'un épisode pandémique ne se réduit donc pas à une simple commune, mais plutôt à une région ou un pays.

Les **risques sanitaires aigus** (période courte mais intensité forte) peuvent avoir une origine épidémique : pandémie grippale, épizooties, intoxications alimentaires, légionellose, méningite, ...

Les périodes de fortes chaleurs et vagues de froid sont plus propices au développement d'une crise sanitaire par pandémie.

Historique dans le monde :

- Grippe Espagnole : 1918-1920 – 40 millions de morts
- SIDA : 1981-20.. – 25 millions de morts (chiffres de 2015)
- Ebola : 2014-20.. – 10 000 morts (chiffres de 2015)
- Covid-19 : 2019-2022 – 700 000 morts (chiffres d'août 2020)

### Conséquences sur les personnes et les biens

L'homme peut être exposé à ces polluants par voie digestive, voie respiratoire, par inhalation de gaz ou de particules, par voie cutanée ou via l'eau ou les aliments.

La sensibilité de chaque individu aux pollutions de l'environnement étant très variable (multiples paramètres), il est difficile de cibler des individus vulnérables. C'est pour cela que nous considérons que chaque habitant est sensible au risque pandémique.

Cependant, il est nécessaire d'avoir une attention particulière à l'égard des personnes habituellement fragiles ; personnes âgées, personnes porteuses de certaines maladies ou certains handicaps, jeunes enfants et nourrissons.

Mesures mises en place par la commune :

- Plan de continuité des services publics



- Visites à domicile des personnes isolées et/ou vulnérables
- Mise à disposition de locaux et véhicules aux professionnels de santé
- Relai des informations de santé publique sur les différents supports de communication de la commune

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

**Consignes générales :** écouter la radio et respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque de pandémie :**

---

### AVANT

- Etre à jour dans ses vaccins.
  - Se laver les mains régulièrement.
  - Eviter le contact avec des sources de contamination (personnes malades, animaux morts, etc.).
- 

### PENDANT

**Si vous n'êtes pas contaminé :**

- Se laver régulièrement les mains, respecter les mesures d'hygiène.
- Limiter l'exposition avec les personnes contaminées.
- Porter masque et gants selon les mesures sanitaires demandées

**Si vous êtes contaminé :**

- S'isoler des autres personnes.
  - Se couvrir la bouche lorsque l'on tousse ou éternue.
  - Aérer les pièces.
  - Contacter rapidement un médecin ou faire le 15.
- 

### APRES

- Nettoyer les objets qui ont été en contact avec une personne contaminée.
  - S'assurer auprès des autorités de la fin de la contamination.
- 

### INFOS UTILES

<https://www.who.int/fr/>

## FICHE 11 : RISQUE ATTENTAT



### Description du risque

Le droit français a apporté une réponse en définissant le terrorisme comme : « Une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur. » Malheureusement la ville de Plescop comme d'autres est potentiellement susceptible d'être touchée par un acte de Terrorisme.

Les attaques terroristes de 2015 et 2016 et les dispositions législatives adoptées en 2016 ont conduit à une révision du plan VIGIPIRATE pour l'adapter aux menaces potentielles.

### Conséquences sur les personnes et les biens

La nouvelle version du plan VIGIPIRATE repose sur :

- Le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile.

- La création de 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :

- 1) Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste,

- 2) Développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de l'Etat afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ;

- 3) Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale et donc de limiter les effets du terrorisme.

Le plan Vigipirate existe ainsi que des plans spécifiques de protection de certains opérateurs. Cependant, l'État encourage les établissements recevant du public à réagir en cas d'attaque terroriste. Cette démarche permet à la fois de renforcer en continu la sécurité de ces structures et des personnes, elle favorise une meilleure gestion en cas de situation de crise.

- Risques liés aux actes de Terrorisme au sein des Établissements Recevant du Public (ERP)

Comme évoqué précédemment, même si en cas d'alerte relative à un attentat les services de l'État et le Préfet organiseront les différentes interventions, la ville est vivement invitée par ces derniers, à anticiper ce risque, au travers de son « PCS » (là où l'accueil du public est fréquent et les lieux générant une forte concentration de population, est possible comme les événements festifs « grands publics »).

- 3.2 Risques liés aux actes de Terrorisme au sein des établissements scolaires ou d'accueil d'enfants et de jeunes enfants.

L'Etat a pris depuis janvier 2015 les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées. Pour protéger élèves, enseignants et personnels, une stratégie d'ensemble, cohérente et adaptée à l'évolution de la menace a été déployée et repose sur trois piliers : anticiper, sécuriser et savoir réagir.

Un des enjeux essentiels pour les écoles et les établissements scolaires consiste donc à cibler les réactions adaptées à chaque situation, sans risque de confusion, tout en assurant la cohérence d'ensemble des procédures, des actions de préparation, selon que l'école ou l'établissement scolaire soit confronté à un accident d'origine naturelle ou technologique ou à un attentat- intrusion.

Dans cette optique, les établissements scolaires et d'accueil d'enfants et de jeunes enfants doivent fournir un Plan Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) « attentat-intrusion ».

#### **Mesures mises en place par la commune :**

- Mise en place des PPMS au sein des établissements d'accueil d'enfants et de jeunes enfants
- Arrêtés du Maire limitant la circulation et prévoyant la mise en place de dispositif de sécurisation lors de rassemblements de la population
- Police municipale en lien avec les services de Gendarmerie nationale dans le cadre d'une convention de coopération.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Consignes générales : écouter la radio et respecter les consignes.

Consignes spécifiques au risque Attentat :

**Réagir en cas d'attaque**

**1. S'ÉCHAPPER**

**ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?**

**SI OUI**

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

**2. SE CACHER**

**SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

**3. ALERTER**

**UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS**

**Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

**Qui ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

**Quoi ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

**4. RÉSISTER**

**SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraiez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

**FAIRE FACE ENSEMBLE**



## LES NUMEROS D'URGENCE

Les numéros d'urgence permettent de joindre les secours 24h/24

Appliquez les conseils donnés en attendant les secours. **Votre comportement peut sauver des vies.**

Si vous devez appeler un numéro d'urgence :

- **Identifiez-vous** : vous êtes victime ou témoin, n° de téléphone auquel vous êtes joignable.
- **Localisez-vous** le plus précisément possible.
- Précisez s'il y a des **victimes ou non** ; si oui, donnez une estimation si possible.
- Précisez la **nature du sinistre**.

Appliquez les conseils donnés en attendant les secours. **Votre comportement peut sauver des vies.**

Numéro d'urgence européen :  
112

SAMU :  
15

Gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

N° d'urgence sourds/malentendants :  
114



## KIT D'URGENCE PERSONNELLE



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**



### EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



### Outils de base

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



### NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



### LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



### BOUGIES

avec allumettes ou briquet



### RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



### TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



### UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



### UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



### VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



### UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



### ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

### PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place\_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)



GOUVERNEMENT.fr



## AFFICHE : LA CONDUITE A TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

### CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



#### INONDATION

- Fermez / bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Coupez l'électricité et le gaz, amarrez vos cuves
- Montez à l'étage
- Ne traversez pas les zones inondées et respectez les déviations



#### MOUVEMENT DE TERRAIN ET SÉISME

- Éloignez-vous des bâtiments, ponts, fils électriques, arbres...
- Coupez l'électricité et le gaz
- Mettez-vous à l'abri et éloignez-vous des fenêtres
- Descendez à pied dans les étages inférieurs et ne prenez pas l'ascenseur



#### TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

- Éloignez-vous des bords de mer et des lignes électriques
- Fermez les portes et les volets, débranchez les appareils électriques
- Rangez les objets exposés au vent
- Ne vous promenez pas en forêt et limitez les déplacements



#### RADON

- Améliorez l'étanchéité entre le sol et votre habitation
- Améliorez le système de chauffage
- Améliorez la ventilation de votre habitation



#### TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Éloignez-vous de la zone accidentée et alertez les secours
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- Mettez-vous à l'abri et bouchez les aérations
- En cas de contact, lavez-vous les mains ou douchez-vous en cas d'irritation



#### NEIGE ET VERGLAS

- Mettez-vous à l'abri
- Équipez votre véhicule et évitez les déplacements
- Ne vous approchez pas des lignes électriques et des arbres enneigés
- Déneigez et salez le trottoir devant chez vous
- Facilitez le passage d'engins de déneigement



#### CANICULE

- Restez au frais et buvez de l'eau
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- En cas de malaise, appelez le 15

NUMÉROS  
D'URGENCE

- Numéro d'urgence européen : 112
- Pompiers : 18
- Police : 17
- SAMU : 15
- Numéro d'urgence sourds et malentendants : 114 (sms)
- Sauvetage en mer : 196
- Centre antipoison : 02 99 59 22 22

#### OÙ S'INFORMER ?

- [www.vigiorues.gouv.fr](http://www.vigiorues.gouv.fr)
- [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)
- [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Radio locale : France Bleu Armorique 101.3